

ARTE



GENERALI



Véhicules de Collection ARTE Generali Private

LE VRAI LUXE, C'EST DE
SE SENTIR EN SÉCURITÉ

> Chaque collection est unique. Pour le Client et pour Generali.

ARTE Generali Private élargit son offre à une nouvelle section dédiée à la protection des **véhicules de collection**, conçue pour ceux qui vivent l'automobile comme un véritable bien de **valeur** et de **passion**.

Cette extension complète une offre d'assurance déjà pensée pour protéger des patrimoines uniques — des œuvres d'art aux bijoux, des objets précieux à l'habitation — en offrant au collectionneur privé une solution intégrée et cohérente pour la protection de ses actifs de passion.

> Pour chaque besoin, une équipe dédiée.



Client



Conseiller en
assurance



Expert en
évaluation et
gestion de voitures
de collection

ARTE
 **GENERALI**

Véhicules de Collection



On définit comme voiture de collection un : « Véhicule routier à propulsion mécanique ayant au moins 30 ans depuis sa date de construction, ou possédant des caractéristiques telles que, par le nombre d'exemplaires produits, le luxe des finitions, la sophistication technique ou l'utilisation en compétition, il est considéré comme collectionnable et conservé et entretenu dans des conditions "historiquement correctes", et qui, par conséquent, peut être considéré comme faisant partie du patrimoine culturel » (1).

La couverture d'assurance est destinée à une collection de voitures possédées ou conservées par l'Assuré, au nom et pour le compte de personnes appartenant au foyer familial.

Sont admis à la couverture aussi bien les véhicules dans leur état d'origine que les véhicules restaurés dans les règles de l'art.

Les véhicules doivent être destinés exclusivement à un usage privé, pour les loisirs ou pour la participation à des manifestations ou reconstitutions historiques, des rassemblements, des rencontres de collectionneurs, des défilés, des expositions ou des événements non compétitifs.

(1) Le véhicule doit avoir été conservé ou restauré en respectant fidèlement les caractéristiques techniques, esthétiques et fonctionnelles d'origine de l'époque de construction. Cela inclut l'utilisation de matériaux, couleurs, composants et finitions conformes à ceux d'origine, l'absence de modifications modernes non conformes à l'époque, afin de préserver l'authenticité du véhicule comme témoignage historique et artistique.



COUVERTURE TOUS RISQUES

Assurance tous risques pour

- **Les dommages matériels et accidentels directs**, causés par des événements non expressément exclus, entraînant **la destruction, le dommage, la perte de possession**, des véhicules de collection, dans les limites et conditions prévues au contrat.

L'assurance couvre

- **Les véhicules décrits et valorisés dans la police**
- **Les véhicules ajoutés ultérieurement**, sur demande écrite de l'Assuré, suivie d'une confirmation de couverture par la Compagnie et d'un ajustement du montant de la prime.

STATIONNEMENT SUR LE LIEU DE RISQUE (GARAGE / DÉPÔT) – GARANTIE TOUS RISQUES

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES



Nouvelles acquisitions



Evacuation d'urgence



Hébergement et transport d'urgence



Bris de glace

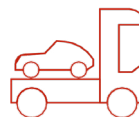
EN DEHORS DES LIEUX ASSURÉS



Garantie extérieure



Circulation des Véhicules de Collection



Transport des Véhicules de Collection

Vers des tiers

Entre différents sites

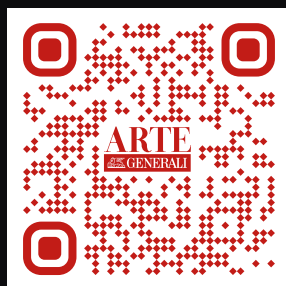
vers des expositions ou concours



Ne sont pas couverts

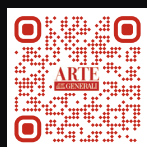
- Épreuves sur piste ou épreuves de vitesse.
- Les dommages résultant directement de travaux mécaniques ou d'opérations de restauration (toutefois, le véhicule reste couvert contre l'incendie et le vol lorsqu'il se trouve en atelier)
- L'usure et la détérioration, la rouille, le vieillissement, les défauts intrinsèques des matériaux
- La responsabilité civile automobile

La solution d'assurance de Generali France pour protéger de manière innovante chaque collection.

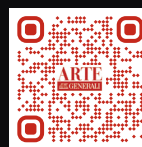


[Visitez notre site](#)

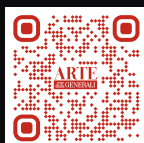
Suivez-nous en ligne !



[Suivez-nous sur LinkedIn](#)



[Suivez-nous sur Instagram \(arte.general\)](#)



Souhaitez-vous recevoir nos actualités et contenus d'analyse en matière de gestion de l'art ? Inscrivez-vous pour les recevoir.



artegenerali@generali.com

Produit d'assurance personnalisable selon les besoins spécifiques de l'assuré. Pour plus d'informations, consultez les conditions auprès de votre intermédiaire.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris.
N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

